

# AVIS PUBLIC

## AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

### Règlement n° 556-2021

**AVIS PUBLIC**, est par la présente, donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel, que le conseil de cette municipalité à une séance ordinaire tenue en visioconférence le 7 juin 2021 a adopté le règlement n° 556-2021, règlement modifiant le règlement no 528-2018 sur la gestion contractuelle de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel.

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal du 1685, chemin du Chenal-du-Moine à Sainte-Anne-de-Sorel et ledit règlement entrera en vigueur après la date de l'affichage du présent avis.

Fait et donné à Sainte-Anne-de-Sorel, ce 8<sup>e</sup> jour de juin 2021.

Maxime Dauplaise, M.A.P., gma  
Directeur général et secrétaire-trésorier